



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 25 septembre 1998**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 14 Septembre 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 29 Septembre 1998

**Institution de charges de fonctionnement sur les amodiations**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, M. Luc DELAGARDE, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Christiane DRAPET, M. Pierre STEVENET, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.  
Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.  
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.  
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.  
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
M. Michel RIVALLIN donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.  
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Alain PAGE.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Annie COUTUREAU

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

L'amodiation d'une place de stationnement dans un garage est une formule qui permet à toute personne qui le souhaite de bénéficier d'un emplacement pour le stationnement d'un véhicule pendant une durée variable de 12 à 32 ans, moyennant le versement d'une somme forfaitaire fixée en fonction de la durée :

12 ans	24 000 F
15 ans	30 000 F
20 ans	40 000 F
32 ans	61 000 F

En contrepartie des charges et obligations assumées par la SOPAC, Concessionnaire des Parcs de Stationnement dans lesquels se pratique l'amodiation (Marcel Paul - La Roulière - Saint Jean - Henri Gelin et Espace Niortais), l'amodiataire versera une somme annuelle équivalente aux charges de fonctionnement de la place occupée.

Cette somme sera révisée annuellement par application de la formule :

$$P = P(o) \left( 0,20 \frac{PSdA}{PSdAo} + 0,80 \frac{Sm}{Smo} \right)$$

dans laquelle :

P est le prix de référence, soit 1 269,57 F HT pour l'année 1997

P(o) est le prix révisé

PSdAo est l'indice des Produits et Services divers de catégorie A de juillet 1997

PSdA est l'indice des Produits et Services divers de catégorie A de juillet précédent l'année de révision

Smo est l'indice de salaire des Industries Mécaniques et Electriques de juillet 1997

Sm est l'indice de salaire des Industries Mécaniques et Electriques de juillet précédent l'année de révision.

Le montant à facturer aura pour référence le montant du différentiel entre le coût d'exploitation annuel d'une place et le produit annuel d'une amodiation, tels qu'ils ressortent du compte de résultat 1997, soit 1 269,57 F HT, TVA en sus au taux légal en vigueur.

La facturation interviendra chaque année dans le courant du premier trimestre.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter l'institution des charges

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)